



CHAMPIONNATS DE BELGIQUE 2024

CONDITIONS GÉNÉRALES

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
1.Introduction	2
2.Candidature	3
3.Attribution	3
4.Conditions générales	4
4.1.Résiliation et différends.....	4
4.2.Assurances.....	4
4.3.Annulation	5
5. Conditions financières	6
6. Logistique générale.....	7
6.1. Contrôle antidopage.....	7
6.2.Catering Staff Belgian Cycling.....	7
7. Sécurité.....	8
7.1. Services médicaux épreuves cyclistes	8
7.2. Sécurité générale de l'organisation et du public.....	8
8.Marketing et communication.....	9
8.1.Sponsoring.....	9
8.2.Directives publicitaires	9
8.3. Promotion et communication	10
9.Presse	14
9.1. Conférence de presse	14
9.2. Procédure d'accréditation	14
9.3. Salle de presse	14
10. Diffusion en direct.....	15
11. VIP.....	16
11.1. Salle VIP	16
11.2. Accueil VIP	16
11.3. Formules VIP	17

1.INTRODUCTION

Saviez-vous que votre ville ou commune pouvait accueillir la prochaine course du maillot tricolore ? En tant que ville ou commune d'accueil, vous pouvez bel et bien jouer un rôle primordial dans l'organisation de nos championnats de Belgique de cyclisme. D'année en année, de nombreuses villes et communes belges organisent les championnats de cyclisme nationaux. Il va de soi que chaque championnat de Belgique marque l'histoire nationale du sport.

L'association de votre ville ou commune à un championnat de Belgique ne vous fera pas seulement investir dans le cyclisme, mais aidera à la construction d'un futur sportif et sain pour chacun, dans un lieu où le sport peut être pratiqué de manière sûre, sur un circuit fermé à toute circulation. Vous pourrez promouvoir non seulement le vélo en général, mais le mouvement et le sport en particulier.

La présence en masse du grand public lors des championnats de Belgique démontre que la Belgique est toujours une nation de cyclisme du plus haut niveau. Dans une atmosphère unique et conviviale de solidarité et de fierté nationale, le cyclisme se dénoue comme sport du peuple par excellence.

L'organisation d'un Championnat de Belgique est également une excellente occasion pour les clubs locaux de promouvoir leurs propres épreuves et compétitions. Grâce aux efforts et à l'aide de nombreux volontaires, vous avez dès à présent tout ce qu'il vous faut pour organiser avec soin un tel événement.

Il est vrai que les coureurs travaillent une année entière afin de pouvoir briller devant leur propres supporters avec l'espoir d'entendre retentir la Brabançonne à partir de la plus haute marche du podium. Le maillot tricolore est un maillot convoité, qui circulera au peloton pendant une année entière.

Pensez-vous être réceptif à l'idée de positionner votre commune de façon nationale, avec une attention médiatique adéquate sur un événement sportif? Serait-il envisageable de générer un surplus de citymarketing en soutenant un événement favorable au tourisme et à l'économie locale?

Nous espérons que votre intérêt a été retenu, et que vous avez envie de réfléchir avec Belgian Cycling sur l'organisation d'un championnat. Le guide d'organisation en annexe vous donnera en tout cas une bonne impression.

À part ce guide, il existe également un guide plus spécifique par discipline, dans lequel les Championnats de Belgique sont divisés en 4 catégories. En guise de soutien, nous parcourons les 4 catégories en annexe 1. Ainsi, vous saurez quels aspects du cahier des charges s'appliquent à votre CB. Ces parties seront expliquées dans les détails dans le cahier des charges spécifique.

2.CANDIDATURE

- ✓ La ville, commune ou province (nommée ci-après « organisateur ») est à même de choisir le Championnat qu'elle désire organiser. L'organisateur peut poser sa candidature pour plusieurs championnats et/ou plusieurs années.
- ✓ La ville, commune ou province remplira deux formulaires officiels de candidature, signés par les personnes compétentes, soit le bourgmestre de la ville/commune ou le gouverneur et le greffier de la province en question. Les signatures seront précédées de la mention manuscrite « LU ET APPROUVÉ ». La candidature a un caractère contraignant.

Après avoir posé votre candidature chez Belgian Cycling, celle-ci peut être retenue ou non. Chaque candidature pour un Championnat de Belgique Elite (sur la route ou cyclo-cross) doit toujours être accompagnée d'un dossier technique (concis) incluant quelques propositions de parcours et d'accommodations ainsi qu'un organigramme composé de différents groupes de travail comprenant des spécialistes du domaine (voir cahiers des charges spécifiques pour plus de détails). Chaque ville, commune ou province s'engage, via sa candidature, à organiser le Championnat de Belgique de cyclisme conformément au guide d'organisation et aux conditions du cahier des charges y afférentes et ce, après l'approbation de Belgian Cycling.

Les candidatures pour les différents Championnats de Belgique peuvent être déposées librement et de manière permanente. Ladite candidature a un caractère contraignant et sera envoyée par courrier recommandé à l'adresse ci-dessous. Celle-ci portera la mention : « Candidature Championnat de Belgique » sur l'enveloppe:

<p>BELGIAN CYCLING</p> <p>À l'attention du Président Fédéral Au Directeur Général Rue de Bruxelles 482 – 1480 Tubize</p>

3.ATTRIBUTION

Belgian Cycling proposera, examinera et attribuera éventuellement les différents Championnats de Belgique en toute objectivité. La décision vous sera communiquée de façon écrite. En cas de besoin, il est toujours possible qu'une reconnaissance des lieux se fasse avant l'attribution. Un dossier technique plus élaboré peut également être requis en avance. Une attribution se fait toujours sous réserve de l'inspection définitive du circuit, par la commission sportive en question de Belgian Cycling (route, piste, cyclo-cross, MTB, Trial, BMX, BMX Freestyle) lors d'une visite technique. Il est évident que l'organisateur a l'occasion de proposer quelques circuits et de donner accès aux accomodations lors de cette visite.

4.CONDITIONS GÉNÉRALES

- ✓ Belgian Cycling soutiendra l'organisateur du Championnat de Belgique grâce à des conseils, une présence lors de réunions de travail, la communication (médias sociaux, site internet....) et un appui logistique.
- ✓ L'organisateur garantira une organisation sportive conforme aux directives des règlements sportifs de Belgian Cycling.
- ✓ L'organisateur tiendra également compte des directives relatives à l'organisation des épreuves cyclistes de l'Arrêté Royal du 28 juin 2019 à consulter via le lien: <http://www.belgiancycling.be/content.asp?language=fr&id=150&subid=438>.
- ✓ Un débriefing (sous forme d'un rapport d'évaluation) sera organisé après ledit Championnat de Belgique.

4.1.RÉSILIATION ET DIFFÉRENDS

- ✓ Si, pour une raison quelconque, l'organisateur se trouve dans l'incapacité de tenir ses engagements, le différend sera soumis à la CBAS (*Cour Belge d'Arbitrage pour le Sport*), qui proposera à l'organisateur un arrangement financier à l'amiable.
- ✓ L'organisateur acceptera la compétence de Belgian Cycling.
- ✓ Tout différend entre parties, qui ne soit pas d'ordre sportif, sera soumis à un arbitrage. Si aucun accord n'est trouvé, chacune des parties en cause désignera un arbitre. Dans le cas où l'une des parties négligerait de désigner son arbitre dans le délai imparti, le différend sera tranché par le Tribunal compétent de Bruxelles.
- ✓ L'organisateur s'engage à ne plus changer le parcours et/ou l'organisation après le rapport officiel de reconnaissance établi par Belgian Cycling, sans accord explicite et écrit de Belgian Cycling.

4.2.ASSURANCES

L'assurance de Belgian Cycling, également appelée la licence d'organisation, inclut:

- La responsabilité civile de l'organisateur d'une épreuve cycliste;
- La responsabilité civile des municipalités d'une commune ou autres services publics qui accordent leur assistance à l'épreuve;
- La responsabilité civile des municipalités d'une commune ou autres services publics pour le

prêt de leur matériel;

- La responsabilité civile des membres des services d'ordre, directeurs sportifs, signaleurs et autres bénévoles, en service de Belgian Cycling et les membres des différentes commissions;
- La responsabilité civile des coureurs et des personnes habilitées à suivre l'épreuve ou remplissant une fonction relative à l'épreuve.

La police d'assurance complète peut être sollicitée auprès de Belgian Cycling.

4.3.ANNULATION

Dans le cas où l'organisateur se voit contraint d'annuler unilatéralement l'organisation, pour une quelconque raison, en partie ou totalement, l'organisateur et Belgian Cycling négocieront afin de programmer une nouvelle date au cours de cette même année d'organisation pour permettre l'organisation des championnats. L'organisateur est alors sommé de rembourser à Belgian Cycling l'entièreté des frais ou dégâts liés aux championnats, paiements, coûts et intérêts par Belgian Cycling aux sponsors et partenaires compris.

Si aucune autre date n'est trouvée pour l'année en cours et que les championnats se voient totalement annulés, l'organisation devra à Belgian Cycling les sommes suivantes :

- 50% du montant minimum d'attribution, si l'annulation a lieu à plus d'un an de la date d'organisation ;
- 100% du montant minimum d'attribution, si l'annulation a lieu à moins d'un an de la date d'organisation.

5.CONDITIONS FINANCIÈRES

- ✓ L'organisateur s'engage à respecter et exécuter les obligations et directives du présent document. En cas d'extrême négligence de l'organisation, Belgian Cycling peut réclamer un dédommagement d'au moins 10.000 euro, montant qui peut augmenter en fonction des dommages subis et réclamations reçues.
- ✓ L'organisateur s'engage à supporter toutes les charges financières afférentes à l'organisation du championnat (y compris les taxes, les droits d'auteur et autres).
- ✓ Tous les droits de concession et de catering appartiennent a priori exclusivement à Belgian Cycling. Ces droits peuvent toutefois être concédés à l'organisateur après consultation.
- ✓ L'organisateur a l'obligation de verser antérieurement au Championnat le montant d'attribution intégral à Belgian Cycling, conformément à l'introduction officielle de la candidature.
 - Une première tranche devra être versée dans les 30 jours après l'attribution. Ce montant restera la propriété irrévocable de Belgian Cycling. Celle-ci représente 20% du montant net agréé de l'attribution, avec un minimum de 500 euros. Belgian Cycling rédigera pour cela une facture.
 - La reconnaissance aura lieu après le paiement de la première tranche susmentionnée.
 - Pour les 80% restants du montant, les délais suivants sont pris en compte. Une deuxième tranche de 20% sera demandée à 18 mois de l'événement, une troisième tranche de 20% à 12 mois de l'événement, ainsi qu'une quatrième tranche de 20% à 6 mois de l'événement et une cinquième tranche de 20%, au plus tard 2 mois avant la date de l'événement.
 - Les tranches sont versées sur le compte **BE08 3930 2820 0013** de Belgian Cycling, Rue de Bruxelles 482, 1480 Tubize, au plus tard 2 mois avant le début du CB. Tous les montants sont des montants de base. Après consultation, la facturation pourra également se faire via l'asbl liée Be Cycling si le grade de service de cette asbl liée prévaut à celui de Belgian Cycling.

6. LOGISTIQUE GÉNÉRALE

L'appui logistique que Belgian Cycling peut mettre à disposition de l'organisateur, fait objet d'un cahier des charges plus spécifique, lié à la catégorie d'organisation et dès lors variable en fonction du montant d'attribution. Il s'agit entre autres :

- Du portique d'arrivée (A,B,C)
- De la photofinish (A,B,C)
- Du podium protocolaire (A,B,C)
- Des maillots, médailles (A,B,C,D)
- De la sonorisation (A,B,C)
- Des speakers publics (A,B,C)
- Des communications radio (A,B,C,D)
- De la zone de départ (A,B,C)
- Des dossards, épaulettes, plaques de cadre et plaques de guidon (A,B,C)
- Des panneaux numériques, du fléchage et de la signalisation du dernier kilomètre (A,B,C)

6.1. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Les contrôles antidopage sont effectués suivant le règlement de l'autorité en matière de dopage régional (Nado Vlaanderen/ONAD Wallonie).

L'espace dédié au contrôle antidopage est à diviser

- en locaux fermés:
 - Une salle d'attente
 - Une salle administrative – pour le traitement de toutes les formalités
 - Une salle avec toilettes et lavabo isolés pour le prélèvement
- L'organisateur prévoit suffisamment de bouteilles d'eau minérale (0,25l à bouchon fermé) ;
- Le local est séparé des autres locaux officiels ;
- Le local se situe le plus près possible de l'arrivée (avec une distance maximale de 500m) ;
- Le local, si possible, se trouve dans un cabinet médical ;
- Les coureurs désignés au contrôle antidopage sont accompagnés par des chaperons, désignés par l'autorité en matière de dopage régional;
- Les locaux du contrôle antidopage sont fléchés clairement à partir de la zone d'arrivée.

6.2. CATERING STAFF BELGIAN CYCLING

L'organisateur prévoit suffisamment de sandwiches pour les officiels de Belgian Cycling (service médical, commissaires, collaborateurs, presse), ainsi que suffisamment de boissons (non alcoolisées).

Le nombre exact sera communiqué dans les délais par Belgian Cycling, ainsi que les jours auxquels il faut prévoir ces sandwiches.

7. SÉCURITÉ

7.1. SERVICES MÉDICAUX ÉPREUVES CYCLISTES

- ✓ L'assistance médicale devra être prévue suivant le « Tableau Services Médicaux Epreuves Cyclistes ». (spécifique pour les championnats de Belgique).
- ✓ Belgian Cycling sera responsable de la désignation d'un médecin/infirmier agréé, avec voiture et chauffeur dans l'épreuve (A + B + C, BMX exclu)
- ✓ L'organisateur met à disposition deux ambulances (épreuves sur route) et au moins un poste de secourisme dans la zone d'arrivée. Des postes de secourisme supplémentaires peuvent être prévus en fonction de la situation locale. Ces différents postes de premiers secours doivent être indiqués sur le plan de l'épreuve. L'organisateur peut choisir la voiture ou le service de secourisme, tant que ceux-ci soient agréés, mais a l'obligation de les prévoir en tout cas.
- ✓ Le cas échéant, la commune doit prévoir - par le biais du planificateur d'urgence - un "PRIMA" (*Plan Risques et Manifestations*).

7.2. SÉCURITÉ GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION ET DU PUBLIC

L'organisateur veille à la présence des services d'ordre nécessaires et de l'assistance médicale en tenant compte du nombre de spectateurs attendu. Dans ce cas, la commune rédigera un PPUI (Plan particulier d'urgence et d'intervention). Aucun membre de Belgian Cycling ne siègera à la PC-OPS (cellule de crise) le jour de l'épreuve.

8.MARKETING ET COMMUNICATION

8.1.SPONSORING

- ✓ L'organisateur devra toujours informer Belgian Cycling de ses éventuels contrats de sponsoring qu'ils concluent au niveau local pour l'organisation du CB, afin de pouvoir les approuver. La personne de contact chez Belgian Cycling à ce sujet est M. Kris Sommerijns (kris.sommerijns@belgiancycling.be).
- ✓ Ultérieurement un an avant le Championnat de Belgique, Belgian Cycling sera en mesure de communiquer à l'organisateur une liste de ses sponsors exclusifs et non-exclusifs. Après avoir communiqué cette liste à l'organisateur, ce dernier pourra entamer les démarches envers des propres sponsors. L'organisateur ne pourra pas attirer des partenaires concurrentiels pour le sponsoring du Championnat de Belgique dans les secteurs spécifiques des sponsors exclusifs de Belgian Cycling. Cela est bien possible pour les sponsors non-exclusifs. Voir annexe 1.
- ✓ À chaque moment, Belgian Cycling a le droit d'attirer des sponsors supplémentaires, pour autant que l'exclusivité du secteur n'ait pas encore été revendiquée et communiquée par l'organisateur.

8.2.DIRECTIVES PUBLICITAIRES

- ✓ Les sponsors principaux et secondaires de Belgian Cycling sont mis en exergue lors du Championnat de Belgique sur le plan publicitaire.
- ✓ L'organisateur a le droit d'attirer des sponsors et leur offrir une visibilité publicitaire le long du circuit, dans la zone d'arrivée, sur le portique et le podium selon le principe 50/50, à condition que l'exclusivité des sponsors de Belgian Cycling soit garantie.
- ✓ Chaque forme de publicité sur et autour du circuit doit préalablement être soumise à l'approbation de Belgian Cycling.
- ✓ Le plan publicitaire est coordonné par Belgian Cycling.
- ✓ Les prescriptions publicitaires suivantes sont en vigueur:
 - Présence proportionnelle entre les sponsors de l'organisateur et de Belgian Cycling (principe de 50/50 en ce qui concerne l'espace publicitaire). L'organisateur fournit à Belgian Cycling un plan sur lequel la publicité pourra être implémentée. Sur base de ce plan, une répartition de la publicité sera faite entre les sponsors de l'organisateur et les sponsors de Belgian Cycling, chaque fois selon le principe de 50/50. D'éventuelles modifications du plan publicitaire peuvent toujours être discutées en fonction de position adaptées des caméras.

- **Sponsors principaux:** présence proportionnelle sur le podium, le portique, les banderoles dans les environs immédiats de la ligne d'arrivée, dans les virages (télé) et sur le parcours, refends dans la zone d'arrivée et le long du circuit;
 - **Sponsors secondaires:** présence proportionnelle sur le podium, des banderoles sur le circuit et dans la zone d'arrivée, refends le long du circuit;
 - Les partenaires de Belgian Cycling ont le droit d'installer un stand d'exposition sans frais dans la zone d'exposition. Les modalités seront convenues en concertation avec Belgian Cycling. Les deux parties seront toujours tenues au courant à l'avance. L'organisateur pourra également vendre de l'espace dans la zone expo à des sociétés qui ne sont pas partenaires.
- ✓ Le long du circuit, l'organisateur prévoit suffisamment de structures (barrières nadar, héras) afin de garantir la sécurité, d'une part, et de permettre d'apposer la publicité, d'autre part. Afin d'assurer la présence proportionnelle entre les sponsors de l'organisateur et de Belgian Cycling, il faut également prévoir la présence proportionnelle des dispositions dans chaque zone publicitaire.
 - ✓ Toutes les structures et arches seront seulement placées après l'autorisation de Belgian Cycling et cela conformément aux réglementations spécifiques en vigueur.

8.3. PROMOTION ET COMMUNICATION

Les logos de Belgian Cycling, de Cycling Vlaanderen et de la F.C.W.B. devront apparaître dans toutes les communications.

8.3.1. MOYENS DE COMMUNICATION

- ✓ Les logos des sponsors principaux et secondaires de Belgian Cycling sont repris sur tous les imprimés (papier à lettre, invitation conférence de presse, programme, affiche, carte, dépliant ...) et tous les autres moyens de communication (site internet, écrans LED, etc.).
- ✓ L'exclusivité des sponsors principaux et secondaires de Belgian Cycling est et reste applicable.
- ✓ Le principe de 50/50 est d'application pour la répartition de l'espace sur tous les imprimés et moyens de communication.

8.3.2. AFFICHE

- ✓ L’affiche dont le titre sera rédigé dans les trois langues nationales, est conçue et imprimée par les soins de l’organisateur. La priorité est donnée à la langue de la région dans laquelle le championnat se déroule.
- ✓ Les couleurs nationales doivent figurer sur l’affiche.
- ✓ Les logos de Belgian Cycling, de Cycling Vlaanderen et de la F.C.W.B. ainsi que les logos des sponsors principaux et secondaires de Belgian Cycling figurent sur l’affiche, proportionnellement avec les logos des sponsors de l’organisation (répartition 50/50).
- ✓ Belgian Cycling fournit un nombre de modèles établis pour l’affiche, parmi lequel l’organisateur peut faire son choix. La personne de contact chez Belgian Cycling est M. Rob Van Crombruggen (rob.van.crombruggen@belgiancycling.be).
- ✓ Une épreuve de l’affiche sera soumise à l’approbation de Belgian Cycling au moins six semaines avant le Championnat, en tout cas avant la publication.

8.3.3. PROGRAMME

- ✓ La rédaction d’un programme n’est pas obligatoire.
- ✓ Au cas où l’organisateur décide de rédiger un programme, une page en couleur reprenant les logos de tous les partenaires de Belgian Cycling Team est gratuitement prévue dans le programme.
- ✓ Les revenus et les frais d’impression du programme reviennent intégralement à l’organisateur.
- ✓ L’exclusivité des sponsors principaux et secondaires de Belgian Cycling n’est pas d’application pour le programme. Il est donc possible de publier des annonces publicitaires de sponsors concurrentiels par rapport aux sponsors de Belgian Cycling.
- ✓ Une épreuve du programme sera soumise à l’approbation de Belgian Cycling au moins six semaines avant le Championnat, en tout cas avant l’impression.

8.3.4. CARTES

- ✓ L’organisateur se charge de la conception et de l’impression des cartes et des badges.
- ✓ Les cartes et les cartes parking suivent le code couleurs suivant (en fonction du fléchage de Belgian Cycling relatif aux parkings correspondants):

- Presse → vert (badge)
 - Officiels Belgian Cycling (= Photofinish/Télécom/Docteur/Commissaires) → rouge (badge)
 - Collaborateurs → orange (badge)
 - Coureurs/Teams → bleu (carte)
 - Voitures neutres → bleu (badge)
 - Public → blanc ou au choix (carte ou bracelet)
- ✓ Belgian Cycling fournit une liste détaillée des besoins et des quantités de cartes/badges et cartes parking quelques semaines avant le championnat.
 - ✓ La face arrière du badge reprend une liste des numéros de téléphone des personnes responsables de l'organisation et de Belgian Cycling.
 - ✓ Les cartes et les badges seront livrés à Belgian Cycling au moins 6 semaines avant l'événement. Si les imprimés ne sont pas livrés dans ce délai, les imprimés seront produits par Belgian Cycling aux frais de l'organisateur.
 - ✓ En ce qui concerne ses propres invités, Belgian Cycling investit dans des tickets VIP digitaux et des tickets VIP de parking y afférents. L'organisateur donne accès à l'événement, aux teneurs de tels tickets.

8.3.5. VENTE DE CARTES

- ✓ Les revenus de la vente des cartes d'entrée, d'arrangements VIP, etc. reviennent intégralement à l'organisateur.
- ✓ L'organisateur a le droit de fixer les prix d'entrée, sur conseil de Belgian Cycling et tenant compte de la réglementation en vigueur.
- ✓ Les membres de Belgian Cycling, de Cycling Vlaanderen et de la F.C.W.B. reçoivent, sur présentation de leur carte de membre de l'année en cours (voir annexe 1), une réduction sur le prix d'entrée de:
 - 1 euro → quand le prix d'entrée est inférieur à 10 euros
 - 2 euros → quand le prix d'entrée est supérieur à 10 euros
- ✓ Les teneurs d'une carte officielle de Belgian Cycling, de Cycling Vlaanderen et de la F.C.W.B. ont accès gratuitement au championnat, sur présentation de leur carte valable.
- ✓ Les réductions seront effectuées directement à la caisse.

8.3.6. CAMPAGNE MÉDIATIQUE

- ✓ L'organisateur peut lancer une campagne médiatique dans tous les médias afin d'annoncer le Championnat de Belgique. Les logos des sponsors principaux et secondaires de Belgian Cycling et de l'organisateur y seront dès lors repris (selon le principe de 50/50). Toute publicité doit être soumise à l'approbation préalable de Belgian Cycling.
- ✓ Belgian Cycling pourra également organiser, en concertation avec son propre partenaire média, une campagne médiatique dans laquelle le même principe sera appliqué. Toutefois, l'annonce publicitaire et les incrustations de logos lors des émissions, font partie des droits de diffusion télévision, internet et radio de Belgian Cycling. Le principe de 50/50 n'est pas d'application ici.

8.3.7. DROITS DE DIFFUSION TÉLÉ, INTERNET ET RADIO

- ✓ L'exclusivité des droits de diffusion de télévision, internet et radio revient à Belgian Cycling. Ce secteur détient également l'exclusivité en ce qui concerne la publicité média sur le parcours.
- ✓ Si l'organisateur souhaite conclure un accord avec une radio ou une télévision locale, régionale ou nationale, ou un fournisseur internet/telecom, le partenaire de Belgian Cycling doit préalablement donner son accord écrit. Sans cet accord écrit, l'autorisation de filmer des images de course ne sera pas donnée.
- ✓ L'annonce publicitaire et les incrustations de logos lors des émissions, font partie des droits de diffusion télévision, internet et radio. L'exclusivité est réservée à Belgian Cycling.

8.3.8. FICHE TECHNIQUE

Belgian Cycling rédige une fiche technique bilingue. Cette fiche est fournie 5 semaines avant le championnat à l'organisateur en guise de contrôle et ensuite mise en ligne sur le site web de Belgian Cycling.

8.3.9. SITE WEB ET AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION

- ✓ L'organisateur accordera une attention particulière à la communication de la fiche technique, mobilité, parkings...sur son site internet.
- ✓ L'organisateur établira une rubrique presse comprenant un lien vers le responsable de presse de Belgian Cycling, M. Guy Vermeiren (guy.vermeiren@belgiancycling.be) pour toute demande d'accréditation de presse.

- ✓ Les logos des sponsors principaux et secondaires de Belgian Cycling seront repris selon le principe de 50/50. L'exclusivité des sponsors principaux et des sponsors secondaires de Belgian Cycling est d'application.

9.PRESSE

9.1. CONFÉRENCE DE PRESSE

- ✓ L'organisateur peut tenir une conférence de presse pour annoncer le Championnat de Belgique.
- ✓ Lors de la présentation et/ou dans le dossier de présentation, l'organisateur mentionnera toujours les sponsors de Belgian Cycling (présence dans la présentation powerpoint et autres visuels selon le principe de 50/50).
- ✓ Le scénario de la conférence de presse sera discuté à l'avance avec Belgian Cycling (date, présence, orateurs, contenu, préface du président fédéral, visibilité des partenaires,...).
- ✓ Belgian Cycling recevra à temps une invitation pour la conférence de presse qui pourra être envoyée aux partenaires/membres de Belgian Cycling.

9.2. PROCÉDURE D'ACCRÉDITATION

- ✓ Belgian Cycling désigne un responsable de presse chargé de l'accréditation de la presse et qui fournit une chasuble aux photographes accrédités. Le syndic s'occupe de la répartition des badges et des tickets de parking y afférents. Le jour de l'événement, le responsable de presse fait la coordination dans la salle de presse.
 - ✓ Si l'organisateur dispose d'un propre site web, il est recommandé de créer un lien vers le formulaire d'accréditation sur ce site web.
 - ✓ Si l'organisateur souhaite également impliquer le responsable de presse dans l'organisation de la propre conférence de presse préalable, cela ne fait pas partie de l'accord entre Belgian Cycling et l'APBJS.

9.3. SALLE DE PRESSE

- ✓ Le responsable de presse de Belgian Cycling visitera la salle de presse avant l'événement.
- ✓ La salle de presse sera opérationnelle dès le jour de la reconnaissance officielle du parcours et doit rester ouverte jusque maximum 3 heures après la dernière arrivée.

- ✓ L'organisateur met à disposition un collaborateur qui contrôle que seule la presse accréditée (munie du badge) ait accès à la salle de presse.
- ✓ L'organisateur prévoit suffisamment de tables, de chaises, de prises et de rallonges dans la salle de presse.
- ✓ L'organisateur prévoit une connexion WIFI performante pour un nombre suffisant de personnes munie d'une vitesse upload minimum de 50 Mbps et une vitesse de téléchargement minimum de 500Mbps. Cette connexion sera testée dans les détails à l'avance et doit permettre l'envoi de fichiers photo lourds.
- ✓ Si la connexion internet est sécurisée par un mot de passe, l'organisateur communiquera ce mot de passe au responsable de presse. Dans la salle de presse, l'organisateur prévoit également une excellente réception pour les téléphones portables.
- ✓ L'organisateur met à disposition des boissons non alcoolisées et des sandwiches garnis tout au long de la journée dans la salle de presse. Le nombre attendu de journalistes est communiqué à l'avance par Belgian Cycling à l'organisateur.
- ✓ La salle de presse se trouve le plus près possible du parking presse (parking particulier), de la zone d'arrivée et des vestiaires des coureurs.
- ✓ Belgian Cycling organisera la réception de radio tour dans la salle de presse.

10. DIFFUSION EN DIRECT

- ✓ Une émission livestream des images (sur place à l'écran ou via les médias sociaux) n'est pas comprise d'office dans le montant d'attribution et fait toujours partie d'une convention particulière. Belgian Cycling dispose néanmoins de quelques partenaires fixes ayant déjà fourni ces services dans le passé. Si l'organisateur s'intéresse à ce service, il est possible de parcourir les options en concertation.
- ✓ Tous les éléments logistiques/techniques nécessaires sur place afin de pouvoir assurer une connexion et une émission de qualité, sont à charge de l'organisateur (connexions internet fixes, wifi, goulottes de câbles, petits éléments de podium, électricité,...).

11. VIP

L'organisateur mettra à disposition de Belgian Cycling un certain nombre de cartes VIP et de cartes d'entrée libre. Pour le nombre de cartes, nous faisons référence au cahier des charges spécifique, par discipline.

11.1.SALLE VIP

- ✓ L'organisateur met à disposition de façon gratuite, une salle VIP agréable et bien aménagée (tables, chaises, décoration) et contacte lui-même un traiteur pour la livraison des repas. Belgian Cycling n'intervient pas dans les frais d'aménagement de l'espace (meubles, chapiteau, écrans ou animation). En tout cas, l'organisateur prévoit un contact avec le traiteur préférentiel de Belgian Cycling afin d'obtenir une offre de prix. L'accord de Belgian Cycling sur le menu et sur le prix est toujours requis. Belgian Cycling peut toujours contacter son propre traiteur au cas où un accord n'est pas trouvé avec l'organisateur sur ces services.
- ✓ La salle/le chapiteau se situe à proximité de l'arrivée et du parking VIP. Il s'agit d'un espace commun partagé entre les invités de la commune, de l'organisateur et de Belgian Cycling. Il est souhaitable de prévoir une navette pour le transport des invités si la distance entre le parking VIP et la salle VIP est trop importante.
- ✓ Si la salle VIP se situe le long du parcours, une zone de sécurité de 75cm entre la salle/le chapiteau et le parcours doit obligatoirement être prévue.
- ✓ Le nombre exact d'invités sera communiqué à temps par Belgian Cycling et en concertation avec l'organisateur. La facturation se fait sur base du dernier nombre communiqué (et non pas sur base de la directive établie dans le cahier des charges). La facturation se fait toujours à l'issue du championnat, donc sans acompte.

11.2.ACCUEIL VIP

- ✓ Un desk séparé est prévu à l'accueil pour les invités de Belgian Cycling. Les cartes sont échangées contre un bracelet d'identification fourni par Belgian Cycling, ou après concertation avec l'organisateur, par ce dernier. Belgian Cycling s'occupera elle-même de l'accueil et de l'accompagnement de ses propres invités.
- ✓ L'organisateur prévoit au moins 2 personnes pour le contrôle de sécurité à l'entrée de la salle VIP (security).
- ✓ L'organisateur peut se charger de l'accueil de ses propres invités.

11.3. FORMULES VIP

Pour le CB Route Elite et le CB Cyclo-cross Elite, 2 formules sont à prévoir pour les invités de Belgian Cycling:

1) VIP-Café ou VIP-Bar:

- Une formule à table mange-debout offrant un open bar avec des snacks;
- Ouvert entre 11h00 et 19h00.

2) VIP-Lunch:

- Une formule assise avec service à table (sous forme de menu) ou self-service (buffets);
- Ouvert entre 11h30 et 19h00.

Pour tous les autres Championnats de Belgique, la première formule suffit.

Vous trouverez le montant de l'intervention par invité dans le cahier des charges spécifique.

12. DURABILITÉ

12.1. CHARTE ÉCO

Avec tous les organisateurs, Belgian Cycling souhaite obtenir une durabilité structurelle du cyclisme afin de réduire l'empreinte écologique de ce sport. Il s'agit souvent d'efforts réduits ayant un impact important sur l'environnement. Belgian Cycling préconise à chaque organisateur d'établir une charte éco reprenant tous les points d'action organisés dans le cadre de la concrétisation des intentions durables dans l'organisation des épreuves cyclistes. Ces points d'action seront pris en compte dans l'évaluation.

12.2. RECOMMANDATIONS

Rendre le cyclisme plus écologique sera uniquement possible si tout le monde y contribue. À cet effet, nous formulons quelques recommandations pouvant contribuer à l'organisation d'une épreuve écologique

- ✓ Le tri et le traitement séparés des déchets à divers endroits dans l'organisation de l'épreuve (VIP, village des coureurs, zones de déchets ...)
- ✓ Réduction du transport en utilisant, si possible, des bâtiments existants et en installant moins de tentes et en faisant appel le plus possible à des fournisseurs locaux
- ✓ Limiter l'utilisation de groupes électrogènes (utiliser le réseau d'électricité ou des générateurs tournant sur l'huile biologique)

- ✓ Utiliser la communication digitale et réduire drastiquement la consommation de papier
- ✓ Utiliser des véhicules électriques et/ou hybrides lors des épreuves
- ✓ Éviter le plus possible le matériel en plastique et utiliser des gobelets ou verres réutilisables
- ✓ Offre végétarienne au VIP
- ✓ Promouvoir le vélo et les transports en commun comme moyen de transport
- ✓ Utiliser du matériel promotionnel produit de matériel recyclé

ANNEXES

ANNEXE 1 – APERÇU DES CHAMPIONNATS BELGIQUE

BK		Catégorie
Discipline		
ROUTE	Elites avec contrat	A
	Dames Elite	A
	Elites sans contrat	B
	U23	B
	Hommes et femmes Juniors	B
	Hommes et femmes U17	B
	Hommes et femmes U15	C
	Elite 3 & Masters	D
CONTRE-LA-MONTRE	Elites	B
	Jeunesse	B
	Contre-la-montre par équipe	D
CYCLO-CROSS	Elites-U23-Dames	A
	Juniors-U17	A
	Masters & Elite 3 / U15	C
GRAVEL	Toutes les catégories	B/C
MTB	Cross-country Elite / U23 / U17 / Juniors / Femmes	B
	Cross-country Aspiranten	D
	Downhill	D
	Trial	D
	XC Eliminator	D
	Marathon	D
	Enduro	D
	Beachrace	D
BMX	Toutes les catégories	C
Paracycling		D
PISTE		C

ANNEXE 2 - SPONSORS

Les secteurs suivants sont bloqués par la RLVB en ce qui concerne le sponsoring et l'exclusivité:

- Sponsors A ou Partenaires Principaux
 - TV- Internet, Radio et Médias Ecrits
 - Assurance
 - Banque
 - Loterie
 - Énergie & carburant
 - Audit et révision d'entreprises, conseil fiscal, expertise comptable (*)
 - Construction & piscine

(*) Révision d'entreprises, conseil fiscal, accountancy, conseil de transaction(,)(ou) des services de conseil (ou juridiques) tels que, sans s'y limiter, des parties appartenant au groupe PwC, Deloitte, EY, KPMG, BDO et Mazars.

- Sponsors B ou Partenaires Secondaires
 - Vêtements de Sport
 - Brasseur
 - Marque de vélo
 - Marque de voiture et concessionnaires
 - Accessoires de vélos
 - Catering

Tous les secteurs ci-dessus ont l'**exclusivité**.

La RLVB apportera également d'autres sponsors dans son plan publicitaire sans pour autant avoir l'exclusivité.